

Explications relatives aux listes d'espèces végétales élaborées par l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU)

En lien avec ses partenaires scientifiques, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine a élaboré des listes d'espèces végétales à ne pas planter pour aiguiller les aménageurs dans leurs choix.

Les espèces invasives

Les espèces « exotiques » ou « non indigènes » désignent les plantes, la plupart du temps ornementales, originaires de pays lointains. Si elles s'acclimatent suffisamment bien, elles peuvent devenir invasives en se multipliant de façon incontrôlée au détriment des populations locales et menacer à terme les écosystèmes locaux. C'est pourquoi il est fondamental de veiller à leur non-prolifération et d'éviter de les planter.

Cette liste, élaborée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien contient les principales espèces invasives du nord de la France, en se basant sur une clé de détermination développée par le Conservatoire botanique de Bretagne.

Deux niveaux sont déclinés :

Invasive avérée : Plante non indigène montrant actuellement un caractère invasif avéré dans le territoire considéré, c'est-à-dire ayant une dynamique d'extension rapide dans son territoire d'introduction et formant localement des populations denses, à l'intérieur des communautés végétales naturelles ou semi-naturelles (mais aussi dans les communautés végétales fortement anthropiques dans le cas particulier de plantes causant des problèmes graves à la santé humaine).

Invasive potentielle : Plante non indigène ne présentant pas actuellement de caractère invasif avéré dans le territoire considéré à l'intérieur des communautés végétales naturelles ou semi-naturelles mais dont la dynamique dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, le caractère invasif dans des communautés végétales fortement anthropisées ou une tendance au développement d'un caractère invasif dans les communautés végétales naturelles ou semi-naturelles laissent penser qu'elle risque néanmoins de devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur un territoire donné justifie une forte vigilance et peut nécessiter des actions préventives.

Liste des espèces invasives en Seine-Saint-Denis :

Espèces présentes dans le bassin parisien	Espèces présentes dans le bassin parisien	Espèces présentes en Seine-Saint-Denis
Nom latin	Nom commun	
espèces invasives avérées		
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante ; Faux-vernis du Japon ; Vernis du Japon	oui
<i>Aster lanceolatus</i>	Aster lancéolé	oui
<i>Aster novi-belgii</i>	Aster de jardin ; Aster de Virginie	oui
<i>Aster x salignus</i>	Aster à feuilles de saule	oui
<i>Crassula helmsii</i>	Orpin de Helms	
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada	
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	oui
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie ; Ludwiegie à grandes fleurs	oui
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier noir ; Cerisier tardif	
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	oui
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	oui
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	oui
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre	oui
espèces invasives potentielles		
<i>Acer negundo</i>	Erable frêne ; Erable negundo	oui
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie ; Amaranthe à racine rouge	oui
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuilles d'Armoise ; Ambroisie annuelle	oui
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	oui
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	oui
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot	oui
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse-fougère	oui
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc	oui
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs ; Bident feuillé	oui
<i>Bromus catharticus</i>	Brome purgatif	oui
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon ; Buddleja du père David	oui
<i>Bunias orientalis</i>	Bunias d'Orient	oui
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	oui
<i>Conyza sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	oui
<i>Datura stramonium</i>	Herbe à la taupe ; Stramoine	oui
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde ; Fraisier de Duchesne	oui
<i>Egeria densa</i>	Egéria	
<i>Elodea nuttallii</i>	Elodée à feuilles étroites	
<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié	oui
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	oui
<i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe à feuilles tachées	oui
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne ; Sainfoin d'Espagne	oui
<i>Galinsoga parviflora</i>	Galinsoga à petites fleurs	oui
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga cilié	oui
<i>Helianthus tuberosus</i>	Topinambour	oui
<i>Impatiens balfouri</i>	Impatiens de Balfour	oui
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya ; Balsamine géante	
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	oui
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	oui

<i>Lagarosiphon major</i>	Grand lagarosiphon	
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule	oui
<i>Lycium barbarum</i>	Lyciet commun	oui
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	oui
<i>Oxalis fontana</i>	Oxalide droit	oui
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne-vierge	oui
<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté	
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	oui
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	oui
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline	
<i>Rhododendron ponticum</i>	Rhododendron des parcs ; Rhododendron	
<i>Rumex cristatus</i>	Patience à crêtes	oui
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	oui
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap ; Séneçon sud-africain	oui
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	oui
<i>Veronica peregrina</i>	Véronique voyageuse	oui
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	oui

Liste des espèces horticoles ou ornementales non invasives mais pouvant créer des dommages à la biodiversité indigène.

Nom latin de l'espèce	Nom français de l'espèce	Type de dommage
<i>Tilia argentea</i>	Tilleul argenté	nectar toxique pour les abeilles